

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Arrêté du 20 novembre 2002 modifiant l'arrêté du 19 mars 2002 relatif à la nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel, des services et de la modernisation

NOR : *EQU0210195A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 97-712 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création des comités techniques paritaires à l'administration centrale ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 1997 portant composition du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;
Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et les directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu le procès-verbal du 25 octobre 2000 relatif à la consultation du personnel organisée le 24 octobre 2000 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2000 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire spécial de la direction du personnel et des services ;
Vu l'arrêté du 27 avril 2001 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2000 ;
Vu l'arrêté du 19 mars 2002 modifiant l'arrêté du 27 avril 2001 ;
Vu les derniers mouvements de personnel au sein de la direction du personnel, des services et de la modernisation,
Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité technique paritaire spécial de la direction du personnel, des services et de la modernisation en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

Weiss (Jean-Pierre), ingénieur général des Ponts et chaussées ;
Berg (Patrick), chef de service ;
Janin (Guy), ingénieur général des Ponts et chaussées ;
Leduc (Maryse), attachée principale d'administration centrale de 1^{re} classe ;
Desmarest-Parreil (Agnès), sous-directrice ;
Bousseton (Marie-Luce), ingénieure en chef des Ponts et chaussées ;
Bruneau (Jean), ingénieur en chef des Ponts et chaussées ;
Ruysschaert (Jean-Claude), ingénieur en chef des Ponts et chaussées ;
Begassat (Luc), sous-directeur ;
Lévi (Guy), ingénieur en chef des Ponts et chaussées ;

Membres suppléants

Aubey-Berthelot (Catherine), administratrice civil hors classe ;
Bourgine (Marie-Madeleine), attachée principale des services déconcentrés de 2^e classe ;
Darras (Nicole), ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
Payan (Dominique), conseiller d'administration de l'équipement ;
Daviau (Thierry), attaché principal d'administration centrale de 2^e classe ;
Martin (Guy), ingénieur des Ponts et chaussées ;
Monteil (Alain), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;

Lanusse (Jean-Claude), attaché principal d'administration centrale de 1^{re} classe ;
Dorival (Jean-Baptiste), attaché principal des services déconcentrés de 2^e classe ;
Vignal (Pierre), personnel non titulaire A+.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à La Défense, le ...

Pour le ministre de l'équipement, des
transports,
du logement, du tourisme et de la mer :
*Le directeur du personnel,
des services et de la modernisation,*
J.-P. Weiss